

Christine Lavanchy, Cully, comité de Paysage-Libre Vaud et association de l'ASGMS

Sur le même sujet, les autorités vaudoises et suisses négligent l'impact des éoliennes sur la santé

Le 8 novembre 2018, le Tribunal Cantonal Vaudois a rendu un arrêt favorable à la réalisation du projet de parc éolien de Sainte-Croix, qui verrait la construction de 6 éoliennes industrielles surplombant le village. Sauf décision contraire du Tribunal Fédéral, celui-ci pourrait ouvrir la route pour les autres projets en attente, une centaine de machines rien que dans le canton de Vaud.

Sainte-Croix verrait la première des 6 hélices être érigée à quelques centaines de mètres de l'hôpital régional et de son EMS inauguré l'an dernier. À cette distance, les nuisances sonores sont avérées, ce que confirment les témoignages de plus en plus nombreux. Détail piquant, cet établissement abrite l'unité de soins Oasis : un projet pilote vaudois pour l'accompagnement en phase terminale de patients atteints de démence, dans une cadre assurant tranquillité, en cherchant à éliminer tous stimuli parasites, tels bruits et éblouissement.

Par la suppression d'une des 7 machines prévues à l'origine, le promoteur du projet avait confessé par l'acte l'existence de problèmes pour le voisinage. L'ajout de peignes sur les pales, dispositifs censés réduire les nuisances sonores, confirme cet aveu. Pourtant non loin de chez nous, à Saint-Brais des machines similaires tournent : les nuisances n'ont pas cessé et les riverains souffrent toujours.

Les promoteurs assurent respecter les normes en vigueur régie en autre par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit, mais celles-ci n'offrent aucune garantie de protection aux populations riveraines de machines, sinon comment expliquer les plaintes de riverains, certains voyant leur santé affectée ?

À quelle sorte d'éthique se réfère-t-on lorsque l'on accorde plus d'attention aux oiseaux migrateurs qu'à la santé des personnes ? Que dire des enquêtes menées par les services de l'environnement sur des questions sanitaires, alors que celles-ci relèvent de la compétence des médecins ? Qu'attend-on pour faire conduire par des professionnels de la santé les études épidémiologiques sur les sites existants, à la lumière des constats faits en Suisse et à l'étranger ?

Invoquer l'effet nocebo relève du déni : des effets physiologiques inquiétants ont été décrits et mesurés sur différentes espèces animales, et pas seulement sur des humains. De plus, la science décrypte peu à peu des mécanismes qui pourraient expliquer les symptômes observés.

En 2012 L'Office fédéral de l'énergie a fait réaliser une étude par l'Université de Saint-Gall de laquelle il ressortait que les nuisances pouvaient être qualifiées d'acceptables, 15.8% des personnes interrogées confiaient ressentir un impact à des degrés divers.

L'échantillonnage a été réalisé dans un large rayon (5 km). Sachant que la majorité de la population de Sainte-Croix sera exposée dans un périmètre inférieur à 1.5 km, on peut légitimement s'attendre à des

chiffres bien plus importants et considérer que des centaines de personnes seront touchées et des milliers exposées. Les habitants de Sainte-Croix seront-ils des sujets d'expérimentation ?

Qui sera responsable des conséquences sanitaires ? Qui donnera les garanties nécessaires ? Qui paiera si les machines s'avèrent provoquer maux et maladies ? Le fabricant pourra se disculper en invoquant les normes qui lui ont été communiquées. Les autorités se réfugieront derrière ces normes pour fuir leur responsabilité. Les normes étant basées sur une loi votée par le Parlement Fédéral et les ordonnances édictées par le Conseil fédéral, c'est à eux qu'il incombe de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population.

Des questions de toute première importance qui demandent un examen urgent et un moratoire en vertu du principe de précaution. Faute de quoi on pourrait se retrouver face à un scandale sanitaire tel que celui qui pointe en Allemagne et dont la chaine de télévision ZDF a récemment livré les enjeux dans un documentaire édifiant. (Pour les intéressés Google : ZDF Infraschall)